

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SAS CEMA

ARTICLE 1 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les droits et obligations de la société SAS CEMA, dans le cadre de la vente de matériaux pour l'aménagement extérieur, ainsi que les produits de pose et d'entretien.

A défaut de contrat conclu entre la société SAS CEMA et l'acheteur, ou de conditions générales ou particulières d'achat expressément acceptées par la société acquéreuse, les ventes effectuées sont soumises aux conditions générales de vente décrites ci-après.

En conséquence, tous les produits et prestations de services fournis par la société SAS CEMA impliquent l'adhésion sans réserves du client aux présentes conditions générales de vente.

Tous les autres documents que les présentes conditions de vente et la commande, notamment des catalogues, prospectus, publicités, notices, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

ARTICLE 2 PRODUITS

Tous les documents, catalogues, notices et prospectus, spécifications techniques ou autres, sont remis à titre de renseignements et n'ont pas de valeur contractuelle pour SAS CEMA ni le fabricant. Les photographies du catalogue et des tarifs sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec les produits, notamment en ce qui concerne les couleurs ou le veinage des produits proposés.

ARTICLE 2 PAIEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT

• Commande

Les ordres ne sont réputés acceptés, même s'ils font suite à une offre d'un représentant de SAS CEMA, qu'une fois confirmés par SAS CEMA dans son ARC, ou lorsque les produits ainsi commandés, ont été livrés.

Sous peine de caducité, toute offre d'un représentant de SAS CEMA est faite pour acceptation de l'acheteur par écrit, parvenue à SAS CEMA dans le délai de validité fixé dans l'offre. Ce délai court à compter de l'envoi de l'offre par la SAS CEMA ou de son représentant.

SAS CEMA se réserve le droit de demander un acompte pour toute Commande, quel qu'en soit le montant.

• Prix

Le prix des produits et services proposés est exprimé en euros. Les prix sont mentionnés HT. Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, ainsi qu'éventuellement les frais de port. Tout changement du taux légal de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des produits et services, à la date stipulée par le décret d'application.

• Règlement

Le client peut effectuer le règlement de ses commandes soit par LCR, soit par chèque. Le règlement des factures s'effectue conformément aux conditions stipulées dans l'offre commerciale.

Le défaut de paiement d'une seule traite à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité de toutes les factures non payées.

Notre société se réserve le droit de demander à tout moment, pendant l'exécution des commandes, les garanties de paiement qu'elle juge nécessaires. A défaut de les obtenir, elle se réserve le droit d'annuler immédiatement tout ou partie des commandes restant à exécuter.

ARTICLE 3 LES QUANTITES

Les réclamations concernant les quantités livrées ne pourront être examinées que si elles sont présentées dans un délai d'une semaine après la réception de la commande.

ARTICLE 4 CLAUSE PENALE

Le défaut de paiement total ou partiel de la prestation à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à la société SAS CEMA d'une pénalité de retard. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total. Les pénalités de retard appliquées seront égales au taux légal en vigueur majoré de 4%.

ARTICLE 5 CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article « clause pénale », le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la prestation effectuée par la société SAS CEMA, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la société. En outre, la société SAS CEMA se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client défaillant. L'existence de la présente clause n'interdit pas au vendeur de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.

ARTICLE 6 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les produits et prestations de services vendus comme définis dans le bon de commande restent la propriété de la société SAS CEMA jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

Pendant la durée de la réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des services livrés et restés impayés pourra être revendiquée par la société SAS CEMA. En cas de revente des services fournis par la société SAS CEMA alors que le client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits services et du droit de la société SAS CEMA de revendiquer entre ses mains, soit les services concernés, soit le prix de ceux-ci.

ARTICLE 7 L'UTILISAGE DES PRODUITS

La SAS CEMA, ne saurait être porté responsable d'un usage non-conforme à la destination première des produits commercialisé. La mise en œuvre des produits doit respecter les DTU en vigueur et être appliqué selon les règles de l'art de la profession.
Les phénomènes naturels tel que la remontée des chaux (efflorescence) présentes dans les minéraux et la préparation des sols sont considérés comme connus, et ne pourront être opposable à la société CEMA.

ARTICLE 8 RETOUR DE MARCHANDISES

En cas de contestation sur des marchandises livrées, il est convenu que nous disposerons de 15 jours, après de la réclamation de notre client, pour procéder éventuellement sur place aux constatations et examens nécessaires. Lorsque nous acceptons des retours de marchandises, nous ne pourrons donner un avoir que si elles nous parviennent en bon état, sans avoir été utilisées et après vérification et acceptation par notre service logistique. Au-delà d'un délai de trois mois, tout retour ou contestation ne sera pas pris en considération.

La pose des produits annule toute contestation possible.

Les réclamations sur la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par écrit par lettre recommandée avec avis de réception dans les CINQ (5) jours suivant la réception des produits.

Tout retour de produits est subordonné à l'accord préalable de SAS CEMA. Tout produit retourné sans l'accord de SAS CEMA sera tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu au remplacement du produit ni à son remboursement. Les frais et risques du retour sont à la charge de l'acheteur.

S'il est prouvé que les produits ne remplissent pas les spécifications du fournisseur, la seule obligation incombant à SAS CEMA sera, au choix de SAS CEMA, le remplacement gratuit ou le remboursement du prix des produits non conformes.

ARTICLE 9 GARANTIE

SAS CEMA garantit uniquement la conformité de ses produits aux spécifications mentionnées dans les fiches techniques des fabricants.

La responsabilité de SAS CEMA ne saurait être engagée dans les cas où :

- les produits vendus ne seraient pas posés selon les règles de l'art (DTU en vigueur 52.1 et 52.2),
- l'usage des produits n'est pas compatible avec les spécifications techniques données par le fabricant.

ARTICLE 10 RESPONSABILITE

SAS CEMA NOVASTONE exclut expressément toute responsabilité de sa part, au titre de dommages matériels et/ou immatériels, directs ou indirects, et toute réparation de tout préjudice financier découlant notamment d'une perte d'exploitation ou de bénéfice, de la privation d'un droit, interruption d'un service rendu par la personne ou un bien, pour autant que cette exclusion soit compatible avec les dispositions légales en vigueur, au caractère impératif ou d'ordre public.

La responsabilité civile du fournisseur, toutes causes confondues, à l'exception des dommages corporels directs et de la faute lourde de sa part, est limitée au montant des sommes perçues au titre du contrat de vente.

ARTICLE 11 DROIT DE RETRACTATION

SAS CEMA accorde à l'acheteur un délai de rétractation (délai légal) de sept (7) jours pour retourner à ses frais, les produits ne lui convenant pas. Ce délai court à compter du jour de la livraison de la commande. Tout retour devra être signalé au préalable à SAS CEMA.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

La société SAS CEMA s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article « objet » conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

ARTICLE 13 FORCE MAJEURE

La société SAS CEMA n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 14 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

• Droit applicable

Les conditions générales, tous les actes et opérations en vertu des présentes ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes sont régis et interprétés conformément au droit français.

• Juridiction

Si les parties ne parviennent pas à régler tout litige relatif aux conditions générales dans les quinze (15) jours suivant la notification écrite adressée par l'une des parties à l'autre concernant ledit litige, ce dernier sera réglé par le tribunal de commerce de Grenoble.